

---

## Règlement du programme d'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) de l'ENS Paris-Saclay 2021-2022

COVID 19- Sous réserve que la situation sanitaire le permette et de l'autorisation de départ du Président de l'ENS Paris-Saclay, ce programme est ouvert aux mobilités à l'international dès la rentrée universitaire 2021-2022.

### OBJECTIFS

L'École normale supérieure Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay), offre une formation culturelle et scientifique de très haut niveau. La coopération internationale est au cœur de la stratégie de l'ENS Paris-Saclay. Poursuivant l'objectif d'accroître les séjours internationaux en études et en stages de ses étudiants et consciente des difficultés que peuvent rencontrer certains étudiants à financer une telle mobilité, l'École a mis en place en 2018 un dispositif d'aide aux mobilités internationales sortantes (AMIS).

Ce programme s'adresse aux normaliens <sup>1</sup> inscrits au diplôme de l'ENS Paris-Saclay effectuant leur mobilité obligatoire à l'international, notamment en Année de Recherche Pré doctorale à l'Étranger – ARPE. Le terme « étudiant » sera utilisé de manière à désigner les normaliens-étudiants, les normaliens à titre étranger et les normaliens-élèves en congés sans traitement (CST).

### 1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

- Toutes les destinations sont éligibles, sauf les départements, territoires et autres collectivités d'Outre-mer (DOM, TOM, COM) et des Principautés de Monaco et d'Andorre.
- La durée de la mobilité doit être comprise entre 3 mois et 12 mois et située dans l'année universitaire 2021-2022 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.
- L'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) constitue une aide et non un droit, elle est attribuée dans la limite du budget disponible.
- L'aide à la mobilité internationale sortante (AMIS) n'est pas cumulable avec tout programme finançant les frais de transport, tel que le programme de bourse de stage à l'étranger de l'Université
- Paris-Saclay, indemnité de transport du laboratoire d'accueil, ...

### 2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être normalien.n.e-étudiant.e inscrit.e au diplôme de l'ENS Paris-Saclay.
- Être normalien.n.e -élève en congé sans traitement ou normalien.n.e à titre étranger inscrit.e.s au diplôme de l'ENS Paris-Saclay (demandes non prioritaires).
- Ne pas être en situation de césure pendant la mobilité.
- Effectuer une mobilité dans le cadre des activités du diplôme de l'ENS Paris-Saclay.

Les candidats ayant déjà bénéficié de cette aide dans le cadre d'une mobilité obligatoire ne sont pas prioritaires mais peuvent soumettre leur candidature pour une autre mobilité obligatoire (exemple : stage de L3, M1 et ARPE).

---

<sup>1</sup> Les conditions d'éligibilité pour chaque profil de Normalien sont précisées au point 2.

---

### 3. FINANCEMENTS ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION

En fonction de la destination et de la situation de l'étudiant, l'aide pourra varier entre **300€** et **1 200 €** et dans la limite du budget disponible.

Le programme permet ainsi à chaque étudiant concerné de recevoir une aide forfaitaire à la mobilité, établie sur la base de :

Distance : adresse ENS Paris-Saclay – adresse lieu de mobilité	
≤ 5000 kms	≥5000 kms
Jusqu'à 800€	Jusqu'à 1 200€

Le versement a lieu en une fois à réception de l'attestation d'arrivée.

### 4. ENGAGEMENTS DE L'ÉTUDIANT

- L'étudiant s'engage à transmettre lors du dépôt de sa candidature, l'attestation sur l'honneur des aides qu'il percevra pendant la mobilité.
- L'étudiant s'engage à déclarer au service des relations internationales tout changement de situation concernant la mobilité (dates, modalités, retour anticipé) et son financement.
- L'étudiant s'engage à répondre aux enquêtes du service des relations Internationales relatives à sa mobilité.

### 5. CALENDRIER

Le programme AMIS 2021-2022 est ouvert aux candidatures sur deux périodes :

- Session d'hiver : du **20 avril 2021** au **20 juin 2021** pour des départs de **septembre 2021** à **février 2022**
- Session printemps : de **novembre 2021** à **mars 2022** pour des départs de **janvier** à **juin 2022**

La commission de bourses de l'ENS Paris-Saclay, constituée du (des) VP Formation, Recherche et/ou Déléguée aux études et à la vie étudiante (DEVE) et d'un représentant des relations internationales, statuera à l'issue de ces périodes de candidatures sur l'éligibilité et sur le montant alloué.

Une notification de décision sera adressée à chaque étudiant ayant candidaté.

---

## 6. PROCÉDURE À SUIVRE

### Étape 1

Je déclare mon projet au SRI auprès via le formulaire de contact dédié sur l'intranet rubrique [international/mobilité vers l'international](#) (code invitation : SRI\_ENS).

### Étape 2

Je télécharge mon dossier de candidature et les pièces justificatives sur l'intranet : rubrique financer son séjour /téléchargez vos documents par programme.

Le dossier de candidature complet devra être déposé au Service des Relations Internationales (SRI) avant le départ. Il sera constitué des pièces ci-dessous :

- « Fiche candidature AMIS 2021-2022 » dûment signée par les parties (**PJ.1**)
- Copie du certificat de scolarité de l'année de la mobilité.
- Lettre de motivation précisant le projet.
- Lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil accompagnée le cas échéant de la convention de stage.
- Budget prévisionnel à compléter, dater et signer (**PJ.2**)
- Attestation de bourses sur critères sociaux pour les bénéficiaires, faisant mention de leur échelon.
- Pour les normaliens-élèves en congés sans traitement : copie du projet d'études spécifique (PES) validé par la VP DEVE le cas échéant et arrêté de mise en congé sans traitement.
- Relevé d'identité bancaire (RIB), attention les RIB étrangers ne sont pas recevables.

*Le service des relations internationales, vous rappelle que tout projet de mobilité à l'international devra être soumis à l'avis du Fonctionnaire Sécurité Défense (FSD) de l'ENS qui, après instruction du dossier par le SRI, statuera.*

### Étape 3

J'adresse au SRI, le formulaire d'engagement, préalable à tout départ à l'international et nécessaire à l'édition de mes documents de mobilité (convention de stage, convention ARPE,...).

### Étape 4

À mon arrivée, pour les étudiants qui seront déclarés lauréats, je fais signer et tamponner par l'établissement d'accueil mon certificat d'arrivée(PJ.3). Le certificat est à adresser au service des relations internationales à l'arrivée sur le lieu de mobilité à : [ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr](mailto:ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr) pour déclencher le paiement.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS INSTRUIT.**

Contact : [ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr](mailto:ri-outgoing@ens-paris-saclay.fr)